

ASVd « formulaire de parrainage »

A l'attention des parrains/marraines des candidats aux cours B



Conditions requises pour être marraine / parrain :

- Être licencié B (cours de responsable d'unité) depuis deux ans au moins ;
- Ne pas venir du même groupe ou brigade que le responsable à parrainer ;
- Avoir travaillé dans la même branche que le responsable à parrainer (avoir au minimum été membre de la maîtrise un an et avoir dirigé un camp) ;
- S'engager à suivre une activité **dirigée par le participant lui-même** ;
- Poursuivre le rôle de conseiller dans les activités futures du responsable parrainé (liste des buts Responsable d'Unité) ;
- S'engager à remplir dans son intégralité le rapport de parrainage en toute objectivité ;
- S'engager à expliquer le contenu du rapport au responsable parrainé ;
- **Être agréé par les responsables à la formation** (faire la demande directement aux adresses mails ci-dessous et indiquer tes coordonnées, adresse, téléphone, ...) :
 - Pour la branche louveteaux : b1@asvd.ch;
 - Pour la branche éclais : b2@asvd.ch ;
- Maximum deux parrainages par année par parrain ou marraine. Un seul parrainage par activité.

But du parrainage

Le but principal du parrainage est d'apporter un regard extérieur sur le travail fourni par le responsable au sein de son unité. C'est une étape de la progression du moniteur, un bilan personnel à effectuer avant de s'engager à suivre un cours de responsable d'unité (licence B). Le parrainage permet au responsable parrainé de se fixer deux objectifs personnels qu'il / elle pourra reprendre au cours de sa licence B.

Pour la maîtrise d'un cours de formation, le parrainage permet d'être renseigné sur les compétences et la place qu'occupe le responsable dans son unité ainsi que sa capacité à diriger une activité. Il est en effet difficile d'évaluer le responsable sur la base exclusive des prestations réalisées durant les quelques jours de formation alors que le responsable est coupé du contexte de son groupe. Les observations faites lors du parrainage peuvent être reprises de manière constructive dans le cadre du cours.

Rôle de la marraine / du parrain

Ne faisant pas partie du groupe, de l'unité, la marraine / le parrain propose au responsable une vision extérieure et objective des activités organisées pour les jeunes. Son rôle est aussi d'aider le responsable à réfléchir à son engagement et à son attitude au sein de son unité. Il permet encore d'établir un lien entre le responsable et la maîtrise du cours. La formation recommande que le parrain accompagne et conseille le responsable à d'autres occasions que la séance de parrainage (séance de maîtrise, préparation d'un camp, cf liste des buts...). Ceci permettrait au responsable de rester en contact avec une personne (extérieure à son groupe) qui pourrait lui faire profiter de son expérience.

Rapport de parrainage

Le rapport porte sur une activité organisée et menée par le responsable. Il doit être rempli par la marraine / le parrain après une discussion constructive avec le responsable. Ceci permet un bilan commun et un échange plus fouillé. Ce formulaire est à envoyer au secrétariat avec le formulaire d'inscription au cours B (selon délai indiqué sur la grille des cours).

Il est important de remplir consciencieusement le formulaire pour qu'il puisse être utilisé durant les cours de formation.